

	Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle CEIPI
	Center for International Intellectual Property Studies
	Institut für internationale Studien des geistigen Eigentums
	Université de Strasbourg

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

- d'une part,

l'Université de Strasbourg, 4 rue Blaise Pascal CS 90032 Strasbourg cedex
 Déclaration d'activité enregistrée sous le n°4267 04090 67 auprès du Préfet de Région Grand Est
 N° SIRET : 130 005 457 00010 - APE/NAF : 8542Z
 Composante : CEIPI – Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle
 Adresse : Bâtiment Le CARDO 7, rue de l'Ecarlate CS 20024 F-67082 Strasbourg Cedex
 représentée par Mme Frédérique BERROD, Présidente de l'Université de Strasbourg

- et d'autre part, le client :

Titre: ☐ M. ☐ Mme

Nom : Nationalité :

Prénom : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. : Profession :

Email :

Autorise le CEIPI à inclure son nom et son adresse email dans la liste des participants qui sera communiquée aux autres participants et intervenants Oui ☐ Non ☐

Consent à recevoir par email des informations sur d'autres formations dispensées par le CEIPI Oui ☐ Non ☐

Consent à recevoir par email des informations sur l'Association des Anciens Oui ☐ Non ☐

Le présent contrat doit nous être retourné accompagné du « Questionnaire besoins » disponible sur la page dédiée à cette formation sur notre site.

Adresse de facturation (si différente de l'adresse personnelle)

.....

.....

Il est convenu ce qui suit en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie et notamment de l'article L6353-3 à 7 du Code du travail :

ARTICLE 1 : OBJET

En exécution du présent contrat, le CEIPI-Université de Strasbourg s'engage à organiser la formation intitulée :

➤ **Formation préparant au Certificat européen d'administration des brevets (CEAB)**

La réalisation de cette formation est confiée au CEIPI, Bâtiment Le CARDO 7, rue de l'Ecarlate – CS 20024 – 67082 Strasbourg Cedex.

ARTICLE 2 : NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

Cette formation entre dans l'une des catégories prévues à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

L'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'ensemble des informations relatives aux formations faisant l'objet de cette convention figure dans l'annexe mise à disposition du client, notamment les objectifs, le contenu/programme, la durée, les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée (moyens pédagogiques et techniques, modalités de contrôle des connaissances), les modalités de déroulement de l'action, les titres ou références de(s) personne(s) responsables(s) de la formation, les prérequis éventuels (niveau de connaissances préalables nécessaires).

Un certificat de réalisation peut être délivré à l'issue de la formation.

ARTICLE 3 : NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES

Cette formation s'adresse aux assistants juridiques, administrateurs de brevets et agents de formalités préparant le CEAB. Le client doit donc disposer de compétences et connaissances nécessaires pour exercer dans l'un de ces domaines professionnels.

ARTICLE 4 : ORGANISATION ET TARIF DE LA FORMATION

La formation préparant au CEAB est exclusivement organisée **en ligne** et couvre une durée de 4 jours de formation.

CALENDRIER DU COURS :

- **six sessions matinales d'une demi-journée le jeudi 15 mai, mercredi 28 mai, jeudi 12 juin, jeudi 3 juillet, jeudi 4 septembre, jeudi 11 septembre 2025, complétées par une session de questions-réponses d'une journée complète le jeudi 25 septembre 2025**, au cours de laquelle des épreuves antérieures du CEAB seront également discutées

NB : en fonction de la date des tests techniques organisés par l'OEB, qui reste à être annoncée, le CEIPI se réserve la possibilité de reporter la date de cette dernière session d'une journée entière à une date différente, avant la date de l'examen EPAC-CEAB.

Veuillez sélectionner la langue du cours parmi les options suivantes :

LANGUE DU COURS : ☐ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

TARIF DU COURS : ☐ 1 600 €*

Les cours en ligne sont susceptibles d'être enregistrés pour mise à disposition ultérieure aux participants.

* Sous réserve de validation des instances universitaires. Ce montant est un prix net car l'Université n'est pas assujettie au régime de la TVA pour cette action.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de la formation pourra être réglé selon les modalités suivantes (cocher l'option choisie svp) :

- ☐ soit un règlement total du prix de 1 500 € net à l'issue de la formation ;
- ☐ soit un règlement du prix sous la forme suivante :

- 30% après le début de la formation : €
- Solde en fin de formation : €

Le client s'engage à effectuer son règlement à réception de la facture et conformément aux conditions générales de vente.

A défaut de règlement, le client pourra être exclu des cours. L'université de Strasbourg se réserve le droit de saisir un huissier en cas de non-paiement des sommes dues ; les frais resteront à la charge du client. Toute formation réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une nouvelle inscription à l'Université.

ARTICLE 6 : INTERRUPTION DE LA FORMATION

Si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis (selon la règle de calcul fixée par le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg) de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'abandon de la formation par le client pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'université se réserve le droit de facturer au bénéficiaire la totalité du prix de la formation.

En cas d'absence du client ou de circonstances particulières entraînant une réduction des sommes prises en charge par les financeurs prévus, l'université se réserve le droit de facturer au client les sommes non prises en charge.

ARTICLE 7 : DIFFERENDS EVENTUELS

A défaut de résolution amiable, les différends résultant de l'application du présent contrat seront soumis à l'appréciation du Tribunal de Strasbourg compétent.

ARTICLE 8 : PRISE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à l'issue d'un délai de quinze jours à compter de sa signature par les parties. Le client peut se rétracter librement avant la prise d'effet du contrat.

En signant ce contrat, le client atteste avoir pris connaissance des conditions générales de vente, du règlement intérieur à destination des stagiaires et de la notice concernant le traitement des données en cas d'enregistrement, et en accepter les termes. Ces documents ainsi que le formulaire de rétractation sont téléchargeables sur la page suivante <https://www.ceipi.edu/le-ceipi/conditions-generales-de-vente-et-reglement-interieur>. Ils peuvent également être fournis sur simple demande.

Fait à, le.....

Signature du client

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Fait à Strasbourg, le

Pour l'Université de Strasbourg

Madame la Présidente Frédérique BERROD

Par délégation

Le Directeur Général du CEIPI

Monsieur Yann BASIRE

Merci de transmettre votre demande d'inscription à

CEIPI

Section Internationale – **Cynthia JEHL**

Université de Strasbourg

Bâtiment Le CARDO 7, rue de l'Ecarlate

CS 20024 - 67082 Strasbourg Cedex

Par email : cynthia.jehl@ceipi.edu

Date limite de retour des documents :

➤ **Vendredi 9 mai 2025**